

PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public relative à une demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées et/ou de destruction d'espèces animales et végétales protégées sur le site du remblai de Lavaré, suite à la demande de la SNCF, a été organisée du 1^{er} octobre 2015 au 15 octobre 2015 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DIRCOL 2015-0160 du 30 septembre 2015.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.